



**République française**

**VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS**

**DÉCISION DU MAIRE**

**D.M. 2023-118 : MODIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX ILOTS SUD N°36-2021 – LOT N°1 VRD**

Le Maire de Cormeilles-en-Parisis,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2122-18, L. 2122-21 6° et L. 2122-22 4°,

Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L. 1111-3, L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2124-7,

Vu le marché n°36-2021 relatif à l'aménagement des espaces de l'Ilot Sud

Vu l'avenant n°1 au marché N° 36/2021 relatif à l'aménagement des espaces de l'Ilot Sud lot n° 1 – VRD

**DECIDE :**

L'avenant au marché a pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires liés à des sujétions imprévues apparues en cours de réalisation des prestations par le titulaire du lot n°1 STPE et à des évolutions du programme.

Il précise également le détail des travaux supplémentaires et des ajustements.

**TRANSMET** la présente décision municipale à Monsieur le Sous-Préfet.

La présente décision municipale sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à Cormeilles-en-Parisis, le 19/06/2023

Publié sur le site internet le 06 JUIL. 2023

Le Maire

